

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
23 janvier 2003
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 38^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 16 décembre 2002, à 15 heures

Président : M. Sharma (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives et
budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003
(*suite*)

*Prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est
saisi (suite)*

Premier rapport d'exécution (suite)

*Fonds de réserve : rapport consolidé concernant les incidences sur le budget-
programme et les estimations révisées*

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (suite)

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 (*suite*)

Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 2003-2004 (*suite*)

Mesures prises au sujet de certains points (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels
(bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du
compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.



Clôture des travaux de la Cinquième Commission pendant la partie principale de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale

La séance est ouverte à 15 h 05.

Point 116 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(suite) (A/C.5/57/L.52)

Projet de résolution A/C.5/57/L.52

1. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.52 est adopté.*
2. **M. Iossifov** (Fédération de Russie) note qu'en raison des difficultés rencontrées au cours des consultations officieuses concernant le plan des conférences, certaines dispositions importantes qui d'habitude figuraient dans le projet de résolution de la Commission sur ce point n'ont pas été incluses dans le projet de texte. L'Assemblée générale approuvera avec celui-ci le calendrier révisé des conférences et réunions de l'ONU en 2003 et décidera de reprendre l'examen des rapports du Secrétaire général concernant le calendrier des conférences et l'amélioration des résultats du Département de l'Assemblée générale et des services de conférence, en vue de mesures. Les États Membres ont ainsi confirmé sans équivoque leur intention d'exprimer clairement leurs positions au sujet des réformes proposées des services de conférence, y compris le principe d'un service regroupé, qui appellent de plus amples éclaircissements de la part du Secrétariat et d'autres précisions de la part des États Membres. Certains éléments des propositions, par exemple la tendance à un excès de centralisation et le réexamen de la répartition des attributions, sont contraires à l'idée de la délégation de pouvoir. D'autres éléments devraient faire l'objet d'un dialogue constructif au Secrétariat en vue d'un réexamen de certains aspects du travail du Département.
3. Le Comité des conférences a demandé que lui soit précisée la façon dont ont été élaborées les propositions de réforme concernant les principaux types de service et a pris note des critiques formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) au sujet de la révision proposée des attributions budgétaires des différents services du département. M. Iossifov tient à confirmer que, selon ce que comprend sa délégation, les mesures proposées, en particulier au sujet des bulletins administratifs, ne devraient pas commencer sans que l'Assemblée générale ait donné son approbation explicite.
4. **M. Alarcón** (Costa Rica), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que le groupe partage l'interprétation de la délégation russe selon laquelle

aucune mesure administrative ne sera mise en œuvre avant que la Cinquième Commission ait eu l'occasion de les examiner et de les approuver.

5. Parlant en sa qualité de coordonnateur des consultations officieuses, **M. Ho** Wei Hong (Singapour) rappelle que, selon lui, les consultations officieuses continueront en vue de l'adoption d'un projet de résolution sur ce point au début de la première partie de la reprise de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

6. **M. Herrera** (Mexique), parlant au nom des pays hispanophones membres de la Commission, réaffirme l'attachement de ceux-ci au plurilinguisme. Les pays hispanophones constatent avec regret la situation qui règne au service de traduction espagnol où la mauvaise qualité des traductions est due à ce que le service compte 16 postes vacants occupés par du personnel temporaire alors même que le nombre des postes qui lui sont alloués est inférieur à celui des autres services ayant la même charge de travail. Dès que l'examen de ce point reprendra, les États Membres hispanophones prieront instamment le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les disparités entre les services en ce qui concerne le nombre de postes et de hâter le recrutement de traducteurs permanents aux postes vacants. Ils demandent aussi au Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de communiquer des renseignements à jour sur les vacances au service espagnol dans la première partie de la reprise de la cinquante-septième session.

7. **Mme Silot Bravo** (Cuba) regrette que la Commission n'ait pas pu se mettre d'accord sur le point examiné qui est particulièrement important vu les effets néfastes des mesures de réduction des coûts qui ont été adoptées plus tôt dans l'année. Il est indispensable pour l'Organisation de disposer de services de conférence efficaces et une résolution inspirée par ces nécessités devrait être adoptée au début de la première partie de la reprise de la cinquante-septième session. La délégation cubaine tient à réaffirmer qu'elle entend que le Secrétariat ne prendra pas de mesure sur les questions à l'examen tant que l'Assemblée générale ne se sera pas prononcée à leur sujet.

8. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) regrette que la Commission ait décidé de différer l'examen de ce point jusqu'à la reprise de session de l'Assemblée

générale. L'absence d'accord est due à ce qu'une des parties n'a pas voulu négocier et a adopté une attitude intransigeante. La délégation syrienne s'est jointe au consensus concernant le texte actuel étant clairement entendu que la mise en œuvre de certaines réformes relevaient du Secrétaire général tandis que d'autres relevaient de l'Assemblée générale et qu'aucune suite ne serait donnée à ces dernières sans l'approbation de l'Assemblée.

9. **M. Christiansen** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne, regrette le peu de progrès accompli pendant les négociations sur le point examiné. L'Union européenne est prête à œuvrer de concert avec tous les autres groupes et toutes les autres délégations pour arrêter un projet de texte concernant davantage le fond au cours de la première partie de la reprise de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Un tel texte devrait reconnaître les prérogatives et la mission que la Charte des Nations Unies attribue au Secrétaire général pour ce qui est de la mise en œuvre des mesures visant la conduite des travaux de l'Organisation.

10. **Mme Buchanan** (Nouvelle-Zélande) dit que, bien que le Secrétaire général ne puisse pas mettre en œuvre des mesures qui ont des incidences sur des mandats sans l'autorisation de l'Assemblée générale, il doit pouvoir diriger les travaux du Secrétariat en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte.

11. **M. Dutton** (Australie) dit que sa délégation partage les vues exprimées par le représentant du Danemark, parlant au nom de l'Union européenne, et la représentante de la Nouvelle-Zélande concernant les prérogatives et les pouvoirs que la Charte confie au Secrétaire général en ce qui concerne la direction des travaux de l'Organisation.

12. **M. Kramer** (Canada) dit que la Commission a consacré beaucoup de temps à ce point car il est important pour l'Organisation et qu'une grande partie du budget va aux services de conférence. La plupart des propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289) relèvent du Secrétaire général en sa qualité de chef de l'administration.

13. **M. Kennedy** (États-Unis d'Amérique) dit que pour mettre en œuvre des mesures qui nécessitent de modifier des résolutions ou décisions existantes de

l'Assemblée générale, il faut attendre que la Cinquième Commission se prononce à leur sujet en 2003.

Point 112 de l'ordre du jour: Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi (suite)
(A/C.5/57/L.43)

Projet de résolution A/C.5/57/L.43

14. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.43 est adopté.*
Premier rapport d'exécution (suite) (A/C.5/57/L.48)

Projet de résolution A/C.5/57/L.48

15. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.48 est adopté.*
Fond de réserve : rapport consolidé concernant les incidences sur le budget-programme et les estimations révisées (A/C.5/57/33)

16. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente oralement le rapport consolidé du Comité consultatif sur le fonds de réserve et sur les incidences sur le budget-programme et les estimations révisées, et dit que le Comité consultatif a recommandé que soit approuvée la proposition énoncée au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/57/33) concernant l'affectation du montant de 1 490 200 dollars provenant du fonds de réserve. L'Assemblée générale, si elle approuve la recommandation du Comité consultatif, devrait noter qu'un montant de 31 200 dollars reste sur le fonds de réserve.

17. **Mme Silot Bravo** (Cuba) dit que tous les organes intéressés devraient être informés du solde qui reste sur le fonds de réserve, même si ce solde est modique.

18. **Le Président** propose que la cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de noter qu'il restera un solde de 31 200 dollars sur le fonds de réserve.

19. *Il en est ainsi décidé.*

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (suite) (A/C.5/57/L.38/Rev.1 et L.50)

Projet de résolution A/C.5/57/L.38/Rev.1 et L.50

20. **M. Tilemans** (Belgique) coordonnateur des consultations officieuses sur ce point, présente le projet

de résolution A/C.5/57/L.50, qu'il recommande à la Commission d'adopter par consensus.

21. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.50 est adopté.*

22. **M. Pulido León** (Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'à la lumière du consensus qui est apparu au sujet du projet de résolution A/C.5/57/L.50, le Groupe des 77 et la Chine retirent le projet de texte contenu dans le document A/C.5/57/L.38/Rev.1.

23. **Mme Udo** (Nigeria) dit que dans un esprit de coopération et de souplesse, le Groupe des 77 et la Chine se sont joints au consensus sur le projet de texte qui vient d'être adopté; sa délégation aurait préféré toutefois que des locaux à usage de bureau soient mis gratuitement à la disposition de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). L'Institut a accompli un travail excellent et la délégation nigériane espère que, lorsque le Secrétaire général fera rapport sur sa viabilité financière à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, la Commission sera en mesure d'appuyer une solution financière permanente aux difficultés actuelles de l'Institut.

24. **M. Sach** (Directeur de la Division de planification des programmes et du budget) dit qu'au paragraphe 4 du projet de résolution qui vient d'être adopté, le Secrétaire général est prié de présenter des propositions et solutions précises sur les moyens les plus efficaces de régler la question des loyers et charges de l'Institut en s'inspirant des avantages offerts à d'autres organismes associés à l'ONU, y compris l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Projet de rapport de la Cinquième Commission (A/C.5/57/L.49)

25. **Le Président** rappelle le projet de rapport à l'attention de la Commission et l'invite à prendre une décision sur les recommandations de la section IV.

Projet de résolution I

26. Le Président rappelle que toutes les sections du projet de résolution I sur les questions liées au budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 ont été adoptées à des séances précédentes de la Commission.

Projet de résolution II

27. Le Président rappelle à l'attention de la Commission le projet de résolution II intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 ».

28. *Le projet de résolution II est adopté.*

Projets de décision I à XXV

29. **Le Président** rappelle que les projets de décision I à XXV ont été adoptés par la Commission à des séances précédentes.

Point 111 de l'ordre du jour: Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 (suite) (A/C.5/57/L.45)

Projet de résolution A/C.5/57/L.45

30. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.45 est adopté.*

31. Prenant la parole pour expliquer sa position, **Mme Silot Bravo** (Cuba) dit que sa délégation attend avec intérêt l'application du paragraphe 8 du projet de résolution qui prie le Secrétaire général de prévoir, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, des ressources suffisantes afin de réduire au minimum les répercussions négatives sur la fourniture de services de conférence adéquats et d'autres services annexes.

32. **M. Yamazaki** (Japon) dit que le projet de résolution réaffirme à la fois la section VI de la résolution de l'Assemblée générale 45/248 B et l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

33. Dans la section VI de sa résolution 45/248 B, l'Assemblée générale a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes Commissions à laquelle incombait le soin des questions administratives et budgétaires, a réaffirmé également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et s'est inquiétée de la tendance manifestée par les commissions chargées des questions de fond et d'autres organes intergouvernementaux à s'ingérer dans les questions administratives et budgétaires. Malheureusement, cette tendance est manifeste dans un certain nombre de

questions que la Cinquième Commission a examinées à la cinquante-septième session de l'Assemblée. C'est au Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'administration, qu'il incombe de prévoir les besoins des activités inscrites aux programmes sur décision des États Membres. Ces estimations sont ensuite soumises à un examen complet par la Cinquième Commission. Toutefois, les grandes Commissions ont pris des mesures pour effectuer des « pré-allocations ».

34. En vertu de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucune commission ne recommande de résolution impliquant des dépenses à l'Assemblée générale sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général et tant que la Cinquième Commission n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation. Néanmoins, à la session en cours, les choses ne se sont pas toujours succédées dans cet ordre. Dans le cas de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, la Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'allouer un montant de 250 000 dollars prélevé sur le fonds de réserve. Cette recommandation repose sur le projet de résolution A/C.3/57/L.16/Rev.1 dans lequel la Troisième Commission a fait siennes les recommandations du Groupe de travail chargé d'examiner les activités futures de l'Institut, y compris la recommandation d'allouer un montant de 500 000 dollars prélevé sur le budget ordinaire de l'Organisation pour financer les activités de base de l'Institut. La délégation japonaise estime que l'adoption d'une telle résolution par la Troisième Commission va à l'encontre de l'esprit de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale.

35. Dans le cas du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Troisième Commission a adopté un projet de résolution (A/C.3/57/L.30) et un état des incidences sur le budget-programme (A/C.3/57/L.42) a été publié conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Toutefois, la Cinquième Commission n'a pas encore eu le temps d'examiner cet état financier et il ne serait peut-être pas bon, sur le plan de la procédure, que l'Assemblée générale adopte la résolution en question.

36. Au sujet de la même question, la délégation japonaise s'inquiète des dépenses qui seront encourues par le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le protocole facultatif dispose que ces dépenses seront déterminées par le Sous-Comité et supportées par l'ONU. S'il entre en vigueur au cours de l'exercice biennal 2004-2005 et lorsque ses besoins financiers seront soumis à la Cinquième Commission, la délégation japonaise les examinera de près compte tenu de la position qu'elle a adoptée.

Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 2003-2004 (suite)

Projet de décision A/C.5/57/L.41

37. *Le projet de décision A/C.5/57/L.41 est adopté.*

38. **Mme Lock** (Afrique du Sud) dit que sa délégation a déclaré qu'elle appuyait énergiquement les opérations de maintien de la paix, les activités humanitaires et apparentées et les initiatives en matière de développement en Afrique et dans le monde en développement dans une déclaration récente à la Commission au sujet du rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (A/57/451). La délégation sud-africaine a condamné toute forme d'exploitation sexuelle ou commerciale par le personnel humanitaire et le personnel de maintien de la paix ainsi que par le personnel de police. Elle juge alarmant que, par manque de ressources, le Bureau des services de contrôle interne n'ait pas pu achever son enquête concernant les accusations de viol, d'exploitation sexuelle, de contrebande et de détournement de fonds dans le cadre d'une mission de maintien de la paix en Afrique et elle demande à quelle date on pouvait compter que l'enquête se poursuive. La Cinquième Commission n'a pas pu achever son examen de cette question qui devra continuer à la reprise de session de l'Assemblée générale. La délégation sud-africaine espère que le Bureau des services de contrôle interne pourra alors répondre à ses questions.

Mesures prises au sujet de certains points (suite)

Projet de décision A/C.5/57/L.42

39. *Le projet de décision A/C.5/57/L.42 est adopté.*

**Clôture des travaux de la Cinquième Commission
pendant la partie principale de la cinquante-septième
session de l'Assemblée générale**

40. Après un échange de courtoisie au cours duquel la Commission a aussi fait ses adieux à M. Joseph Connor, Secrétaire général adjoint à la gestion et à Mme Rafiah Salim, Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, qui quittent l'Organisation, et auquel ont participé **M. Sahakov** (Arménie) au nom du Groupe des États d'Europe de l'Est, **M. Pulido León** (Venezuela) au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, **M. Lenefors** (Suède) au nom du Groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États, **M. Yamazaki** (Japon) au nom du Groupe des États d'Asie et **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique), le Président déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux concernant la partie principale de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 40.